

Le 6 février 2017.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 6 février 2017, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 9 janvier 2017, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	358,15 \$	remb. don	4 740,00
	Salle	420,00	photocopies	30,00
	Amende	300,00	fact. OTJ repayée	12,00
	Internet	808,00	remb. Bionest	235,61
	Remb. taxe. scol. terrain rue Grenier			22,94

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

MRC Arthabaska	1 ^{er} versement	10 266,00 \$
Biblio. Centrale de prêt	cotisation annuelle	3 018,98
Gesterra	calendriers	219,89
Pelletier, Picard élec.	nouvelle connexion pour génératrice garage + branchement chauffage propane	2 328,24

Groupe Ultima	surplus assurance petit bâtiment jeux d'eau	231,00
Vivaco	sable/sel déglçage	4,23
"	c.c.	66,05
Charest automobile		22,13
Vivaco	diesel	4 734,34
"	chauffage entrepôt	302,80
Rogers		70,07
Hamel Propane	propane	237,21
"	loc. lift pour installation chauffage garage	332,28
Buropro Citation	livres biblio.	60,80
Monty Sylvestre	hon. avocats dossier plainte chiens	
	Sept.15/déc. 16	399,70
"	avocats dossiers divers	263,49
Christiane Leblanc		1 847,80
Mario St-Cyr	all. dép.	300,00
"	loc. mach. Janvier.	500,00
Gilles Leblanc	c.c. janv.	100,00
RC Novation	fact. + surveillance	465,65
"	entretien équipement	477,12
Rec. Gén. Canada		829,26
Ministère du Revenu	T4 impôt 2016	611,29
Télébec	usine	95,39
Vivaco	bac vidange terrain jeux	80,46
Mun. Chesterville	frais dép. chargée projet VVS Mtl	54,82
Vic Mini Moteur	génératrice garage municipal	1 006,08
Entrepôt produits bureau	tambour + encre photocopieur	242,60
Sani-Sécur GD	caisses papier brun + papier hygiénique	75,54
Postes Canada	400 timbres	390,92
SIUCQ MRC Arthabaska	renouvellement entente	465,30
MRC Arthabaska	confection comptes de taxes	1 001,86
Coop. Solidarité	diesel	54,28
Garage Taschereau		43,69
Pierre Gauthier	fil chauffant + rallonge c.c.	72,40
Socan		80,48
Postes Canada	circulaires	29,20
Sogetel	c.c.	69,89
"	garage	33,30
"	bureau	69,36
"	internet	413,91
Centre de l'Auto	réparation fan + changement huile	4 335,24
EnvironeX		194,88
Croix-Rouge	renouvellement entente	160,00
Hydro Québec	éclairage public	224,05
Gesterra	traitement des matières janvier – CR carburant	603,03
	Total	<u>41 575,13 \$</u>

Salaires des employés : 5 028,16 \$

Copernic relevé sanitaire phase 2016 TECQ 4 090,12 \$

Période de questions.

M. André Capistran, chargé de pouvoir de Mme Nathalie Haché, a lu publiquement une lettre que la municipalité a adressé à la propriétaire du domaine des Vacanciers, il en a donné une copie à tout le monde dans la salle et en a fait la lecture, déclarant également des informations confidentielles sur sa cliente. La divulgation d'informations confidentielles à propos d'un citoyen est une pratique de le conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham désapprouve totalement.

Règlement numéro 384, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux, pour l'année 2017.

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender le règlement numéro 378, adopté le 1^{er} février 2016.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. Pascal Paquette le 9 janvier 2017, en même temps qu'un projet de règlement.

ATTENDU qu'un avis public de la présentation du présent règlement a été donné au moins vingt-et-un (21) jours avant l'adoption dudit règlement.

ATTENDU que le règlement propose un traitement (rémunération + allocation de dépenses) pour le maire de 9 683,10 \$ et de 2 421,00 \$ pour chacun des conseillers en 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Paquette

Secondé par M. Jean-Luc Lavigne

Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 384 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Pour l'année 2017, la rémunération du maire sera de 6 455,40 \$ et celle de chacun des conseillers de 1 614,00 \$.

ARTICLE 2

Une allocation de dépenses de 3 227,70 \$ sera versée au maire et de 807,00 \$ à chacun des conseillers.

ARTICLE 3

Le règlement prévoit que la rémunération du maire et de chacun des conseillers sera révisée annuellement au début de l'exercice financier.

ARTICLE 4

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées selon ce règlement seront versées à tous les 3 mois, soit en mars, juin, septembre et décembre, lors de la séance du conseil.

ARTICLE 5

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses réellement encourues pour le compte de la municipalité, avec l'autorisation préalable du conseil et sur présentation de pièces justificatives, sauf pour les déplacements avec leur véhicule personnel dont la course est inférieure à 100 km.

ARTICLE 6

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 5, pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 7

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile de l'élu est de 0,45 \$/km.

ARTICLE 8

La municipalité remboursera les frais de repas et/ou gîte selon les coûts réels. Toutefois, les sommes maximales admissibles pour les frais de repas y compris taxes et pourboires sont les suivants :

- | | | |
|----|----------|----------|
| a) | déjeuner | 10,00 \$ |
| b) | dîner | 15,00 \$ |
| c) | souper | 15,00 \$ |

ARTICLE 9

Le présent règlement est rétroactif au 1er janvier de l'année en cours.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur dès sa publication.

Adopté ce 6 février 2017.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
directrice générale et secrétaire trésorière

Avis de motion est donné par Mme Johanne Allard, pour adopter le règlement numéro 385, concernant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques.

01-02-17 DERNIER AVIS TAXES RECOMMANDÉ

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'envoi d'un dernier avis recommandé pour défaut de paiement de taxes.

02-02-17 AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES -- TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC D'ARTHABASKA.

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2016 ;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, "le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil".

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolte et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska ;

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham autorise la directrice générale à retirer le (les) dossier (s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska ;

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham désigne Mme France Mc Sween à agir

comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017.

Pour la semaine des bénévoles, on créera le prix Guy Hudon, en hommage à cet homme impliqué dans toutes les sphères de la municipalité au cours des dernières années.

Projet travaux AIRRL : nous recevons la confirmation que le projet présenté en novembre 2016 est conforme. A ce sujet, comme les appels d'offres se feront en février, notre consultant M. David Lafontaine de Techni-Consultant a demandé au Ministère des Transports une prolongation de délai pour transmettre les documents jusqu'au 15 mai 2017.

03-02-17 RENOUELEMENT DE LA BANQUE D'HEURES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la banque d'heures d'assistance technique – services de consultation de M. David Lafontaine de Techni-Consultant, à titre de collaborateur, pour nous assister dans les différentes phases des projets municipaux (rencontre, programmation, demandes et documents divers) et autre assistance technique, tel qu'indiqué dans l'offre de service du 23 janvier 2017.

04-02-17 ACCEPTATION PLAN SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et unanimement résolu:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

Coordonnateur municipal de sécurité civile : Christiane Leblanc

Coordonnateur de site : Régie des 3 Monts pour un incendie

Sûreté du Québec

Mario St-Cyr, service voirie

Responsable de la mission Administration : Christiane Leblanc

Responsable de la mission Communication : France Mc Sween

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

05-02-17 ENVOI PLAN SÉCURITÉ CIVILE AU PRÉVENTIONNISTE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer notre plan de sécurité civile au préventionniste M. Toni Marcotte de Ham-Nord.

Entente partage équipement divers : on en reparle avec la Régie des 3 Monts à la prochaine rencontre.

Rapport sur la rencontre avec la MRC sur la gouvernance concertée des élus du Centre-du-Québec.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de fonds suivants :

- Réparation électrique au garage au surplus
- Achat propane au surplus

Confirmation d'un montant pour la TECQ à venir d'ici le mois de mars, 270 437 \$.

Madame la mairesse fait la lecture d'une lettre de Mme Christelle Leclerc, changée de projet, à l'effet qu'elle ne reprendra pas son poste à la fin de son congé de maternité, préférant se consacrer à sa petite famille et à la production de son spectacle. On la remercie pour son beau travail, et on publiera sa lettre sur le site internet.

Nouveau programme FDT, un montant de 50 000 \$ est alloué pour la réalisation de projets structurants pour 2016 à 2019. On attend la présentation de divers projets.

Nous avons reçu un montant de 12 149,87 \$ provenant de la Régie des Hameaux, concernant 80% de Recyc-Québec pour 2015. On attend un autre montant de la MRC pour les redevances.

Résumé des coûts pour le petit journal : on attend jusqu'à l'été pour savoir si on le poursuivra, dépendant des coûts.

La compagnie EXP est venu faire une inspection de la dalle de ciment de l'abri à sable le 30 janvier dernier, la suite se fera lors du dégel tel que déjà entendu.

Un sondage est présentement en circulation pour la fibre optique, les gens sont invités à y répondre sur internet ou par téléphone.

06-02-17 RENOUELEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge et de payer la contribution de 160 \$ pour 1 an.

Urgence Bois-Francis offre 2 formations gratuites pour savoir comment intervenir en situation d'urgence, les 22 et 28 février à Victoriaville, de 9h30 à 12h.

10^e anniversaire de Gesterra, jeudi 16 mars, formule 5 à 7, à leur nouveau local du 330 rue J-Aurèle Roux à Victoriaville.

Reprendre l'information dans le petit journal concernant le programme Réno-Vert, date limite fin mars.

Vérification à faire avec la Sûreté pour une situation dangereuse au Domaine des Vacanciers, fil tendu sans indication visible comme barrière à travers un terrain où passent des motoneiges.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21 heures).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par Mme Lise Nolette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

